

Fermetures des établissements ; Les lignes peuvent encore bouger !



Le 26 juillet dernier, Michèle ALLIOT-MARIE annonçait par voie de « communiqué » son plan de modernisation des prisons françaises qui se traduit par la fermeture sèche, sans établissement de compensation, de 23 établissements (cf photo).

Dans son annonce, elle affirme « *engager un plan sans précédent de restructuration du parc immobilier visant à assurer des conditions dignes de détention, à mettre notre pays en conformité avec les RPE -Règles Pénitentiaires Européennes- et à garantir la mise en œuvre des prescriptions de la loi pénitentiaire adoptée en novembre 2009 par le Parlement* »

A la lecture du plan engagé et des fermetures annoncées, il nous est permis de douter de cette volonté qui oublie des dimensions essentielles de la loi qui tournent autour des liens familiaux, de la préparation à la sortie. En effet, les sites retenus à fermeture et leur non remplacement par d'autres structures de petite taille vont entraîner de fait une désertification pénitentiaire dans certains bassins alors que tout les experts s'accordent à affirmer nécessaire pour garantir les liens et favoriser la réinsertion..

Les personnels pénitentiaires vont être extrêmement pénalisés par les restructurations qui seront autant de « drames » familiaux que la CGT Pénitentiaire ne peut pas accepter.

Au ministère de la justice, on se voulait rassurant jeudi dernier : « *c'est un plan de 86 fermetures qui devait être engagé* ». Donc, « *nous avons sauvé les meubles* ». Certes, si tel était le projet mais qui ne nous satisfait pas pour autant car les choix retenus mais surtout leur non remplacement, indique clairement que **ce projet a été pris sous le prisme essentiel du « moins de service public » voulu par Sarkozy au travers de la révision générale des politiques publiques (RGPP).**

Dans le projet divulgué par la ministre, certains établissements qui ferment portent la mention qui suit : « *construction nouvelle : ...* ». D'autres ont jeté le trouble parmi les personnels en autorisant tous les espoirs car portant la mention « *site à déterminer* ». Malheureusement, d'espoir il n'y a pas car le ministère reconnaît une erreur de rédaction du communiqué : seul le point de chute est à déterminer mais il n'est pas question de construction de rechange.

Quelques exemples de réponses à des questions précises posées :

- Chalons en Champagne : pour le ministère, le sort de Chalon est lié à celui de la Maison Centrale de Clairvaux ; comme il apparaît que les collectivités territoriales auraient décidé de mettre la main à la poche, Clairvaux serait sauvé. Cela entraînerait, par effet papillon, que Troyes et Chalons fermeraient et qu'une construction verrait le jour à mi-distance de chaque ville, ce qui ne satisfera personne ;
- Niort : pour le ministère, le point de chute sera le nouveau Centre Pénitentiaire de Charente Maritime, le projet avancé par la presse d'une ouverture à Saint Jean d'Angély n'étant que la communication du souhait de la municipalité qui a proposé un terrain. Mais le ministère avoue que ce projet a peu de chance d'aboutir au regard d'un projet plus central sur La Rochelle, ce qui ne servira à rien au niortais au regard des distances ;
- Saint Malo : idem, on nous indique que le point de chute sera l'existant Centre Pénitentiaire de Rennes-Vezin ou le futur Centre Pénitentiaire de La Manche !!!
- Etc.

Nous rappelons que bien sûr, sur le fond, la CGT Pénitentiaire ne peut pas contester la nécessaire fermeture de prisons vétustes. Nous n'en contestons cependant pas moins la logique d'un plan qui supprime la proximité et qui n'ambitionne pas de maintenir un service public pénitentiaire de proximité, à taille humaine.

Mais tout n'est pas joué : déjà, dans plusieurs communautés urbaines, la riposte s'engage face à l'incompréhension d'un plan à vocation comptable. Par exemple, nous savons les différents élus caennais sont scandalisés et furieux d'entendre que la maison d'arrêt de Caen ferme et que les projets d'implantation proposés se trouvent sur la Manche, à au moins 70 kms de distance. Face à ces querelles entre élus, on nous dit la ministre sensible à cette situation et qu'un nouveau projet pourrait voir le jour.

Pareillement, on nous informe que les élus de Digne sont dans le même état d'esprit.

Il serait malsain pour une organisation syndicale de laisser croire que la ministre reviendra sur l'ensemble des situations. **Mais pour la CGT Pénitentiaire, les élus peuvent encore faire bouger les lignes.**

C'est pourquoi la CGT Pénitentiaire appelle toutes les sections locales CGT à l'action. Il faut absolument faire l'assaut des maires, députés, sénateurs, présidents de conseils généraux et régionaux, concernés par les fermetures sans ouvertures, afin de les sensibiliser sur le nécessaire maintien d'un service public de proximité.

**Aujourd'hui, plus que jamais,
Battons-nous pour préserver nos emplois à proximité ;
Et interpellons nos élu(e)s pour préserver le
Service public de qualité**

Montreuil, le 9 août 2010